

A close-up photograph of a hand holding a white paper airplane. The hand is positioned at the bottom left, with the thumb and index finger gripping the wings. The paper airplane is oriented towards the top right. The background is a soft, out-of-focus blue. The text is overlaid on the upper right portion of the image.

Coopérative suisse des artistes interprètes

rapport annuel 2011

Avant-propos du président

Chers membres de la SIG,

Le futur positionnement stratégique que notre coopérative adoptera dans le domaine de la politique culturelle et des finances fait partie des priorités du comité directeur et du conseil de direction de la SIG.

Le comité directeur et la direction se sont réunis à plusieurs reprises l'année dernière afin de pouvoir continuer à relever efficacement ces défis. Lors d'une retraite du 19 au 20 juin 2011, nous avons débattu en détail les questions suivantes:

1. Nouveaux champs d'activité de la SIG
2. Révision des statuts
3. Révision du règlement administratif
4. Révision de la déclaration d'adhésion et de cession
5. Révision du règlement de gestion

Les points 2 à 5 sont maintenant achevés à la condition que les statuts et le règlement administratifs soient adoptés dans leur version révisée par l'assemblée générale de la coopérative en 2012.

Bien entendu, les travaux effectués pour les «nouveaux champs d'activité» ne peuvent être terminés que ponctuellement. Ceci est dû en partie à la progression vertigineuse des nouvelles technologies avec lesquelles les droits voisins seront utilisés aujourd'hui et demain.

Je suis convaincu qu'avec les documents révisés, la direction dispose d'instruments lui permettant de s'attaquer efficacement aux défis auxquels elle sera confrontée à l'avenir.

Cordialement



Karl Knobloch



Mentions légales

Responsable du contenu
Cla F. Nett, Bruno Marty

Textes
Karl Knobloch, Cla F. Nett, Bruno Marty,
David Johnson, Bruno Prandi

Conception et mise en page
Bruno Prandi

Photos
Rahel Krabichler, www.fotografinbern.ch

Toute utilisation du contenu requiert l'autorisation de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG

©2012 Coopérative suisse des artistes interprètes SIG

Contact

Coopérative suisse des artistes interprètes SIG
Avenue de la Gare 2
CH-2000 Neuchâtel
Tél. +41 32 724 31 25
E-Mail: antenneromande@interpreten.ch

Schweizerische Interpretengenossenschaft SIG
Kasernenstrasse 15
CH-8004 Zürich
Tel. +41 43 322 10 60
E-Mail: info@interpreten.ch
www.interpreten.ch



Activités 2011

Comité directeur

Durant l'année sous revue, le comité directeur de la SIG s'est réuni à trois reprises en séance ordinaire. En outre, le comité directeur s'est réuni durant l'été à l'occasion d'une retraite de deux jours à laquelle divers invités ont été conviés.

Les sujets principaux débattus étaient les nouveaux champs d'activité de la SIG, la nouvelle déclaration d'adhésion et de cession, le règlement des 3% pour les droits d'auteur, l'extension de la durée de protection pour les droits voisins et la collaboration avec diverses organisations. Dans ce contexte, des contacts ont été noués avec d'autres milieux intéressés.

Nouveaux champs d'activité de la SIG

Au cours des dernières années, la SIG n'a que peu développé ses activités dans le domaine des droits internet et autres droits exclusifs. Il a d'abord fallu attendre la révision de la loi sur le droit d'auteur, mais il a aussi fallu observer la progression vertigineuse dans le domaine des technologies et des médias. Dès 2012, diverses activités seront envisagées à ce niveau-là. Nous prévoyons une phase pilote sur deux ans pour mener à bien différentes négociations dans le domaine des droits exclusifs (en particulier dans le domaine électronique). Durant cette phase, nous voulons fournir un travail de base comme p.ex. analyser les bases légales et les utilisations, afin de réaliser une analyse approfondie des chances et des risques ainsi que des dépenses et des recettes. De plus, nous devons clarifier dans quels domaines et avec quelles organisations nous pouvons échanger des informations. Il n'y a néanmoins aucune garantie que la SIG puisse à l'avenir faire aboutir des droits dans ce domaine et que celui-ci puisse générer de nouvelles recettes. Pour cette phase pilote de deux ans, deux postes supplémentaires à 40% sont budgétisés dès 2012. Les préparatifs correspondants ont eu lieu en 2011.

Nouvelle déclaration d'adhésion et de cession, nouveaux et règlements

En rapport avec les nouveaux champs d'activité, les statuts et l'intégralité des règlements ont été examinés à la loupe. Un groupe de travail a été créé au sein du comité directeur de la SIG lequel s'est penché sur le projet «Nouveaux statuts et règlements». La raison qui a motivé la révision des statuts et des règlements sont les modifications légales, de sorte que de nombreux domaines liés à l'utilisation des médias aujourd'hui ne sont pas couverts par la déclaration d'adhésion et de cession existante. De surcroît, la SIG veut essayer dans le futur d'élargir encore davantage la gestion collective des droits de ses membres dans le domaine des médias électroniques. Pour y parvenir, il nous faut être mandatés par le plus grand nombre possible d'interprètes au moyen de la nouvelle déclaration de cession. Celle-ci s'avère tout particulièrement nécessaire dans le cas de plates-formes utilisant un très grand nombre d'enregistrements protégés par la loi, parce qu'elle peut considérablement simplifier les procédures de négociation ou la conduite de procès si nécessaire. Pour ce faire, il est indispensable que les membres de la SIG lui cèdent leurs droits dans ses démarches contre la piraterie.

Les nouveaux statuts et règlements seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale en 2012.

Règlement des 3%

Conformément à la loi actuelle sur le droit d'auteur à l'art. 60 (LDA), l'indemnité s'élève au maximum à 10% de la recette d'utilisation ou des frais occasionnés par cette utilisation pour les droits d'auteur et au maximum à 3% pour les droits voisins. La SIG et les producteurs estiment que ce plafonnement rigide

pose problème. Du moins il ne semble pas être adapté à toutes les utilisations. Des discussions ont été menées avec l'IFPI Suisse à ce sujet et une analyse a été réalisée sur les tarifs individuels pour lesquels de l'argent est encaissé. Ce projet n'a pas été achevé en 2011 et aucune décision fondamentale n'a encore été prise.

L'extension de la durée de protection des droits voisins

En Europe, une extension de la durée de protection pour les phonogrammes à 70 ans (au lieu de 50 jusqu'ici) a été décidée en 2011. Cette extension a été le sujet de vives controverses ces dernières années. La nouvelle directive de l'UE va être mise en pratique par les états membres dans les deux ans. Il n'est pas certain que la Suisse procède à cette adaptation dans la loi (LDA). La SIG s'est penchée sur le sujet et s'est entretenue avec différents protagonistes. Nous ne savons pas si des actions politiques en résulteront.

Enregistrements de concerts

L'autorisation d'utilisation d'enregistrements de concerts d'orchestres reste un domaine d'activité important pour la SIG. Les recettes correspondantes proviennent essentiellement des activités de l'opéra, de la Tonhalle et de l'Orchestra della Svizzera italiana (OSI). Un chiffre d'affaires brut de près de CHF 311'000 a été obtenu pour les orchestres dans le cadre de 30 activités. Les trois accords-cadres de diffusion existants avec l'OSI, l'OSR et l'OCL ont généré un chiffre d'affaires brut légèrement inférieur (2011: CHF 514'000.- / 2010: CHF 546'000.-) en raison du nouveau règlement de l'OCL. Un nouveau contrat de droit de diffusion a pu être conclu pour l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR). Les négociations durent depuis des années sans réel résultat. Vous en saurez davantage sur le sujet en lisant le rapport de l'antenne romande. Les derniers développements laissent même présager une régression de la situation menaçant ainsi de réduire à néant de longues années d'efforts.

Mxlab AG

Début 2009, la Telvetia SA (une filiale de la SRG SSR) a fondé, avec SUISA et la SIG, la société «mxlab AG» qui s'occupe du portail de musique suisse www.mx3.ch sur le web. Outre cet encadrement, de nouveaux projets visant l'encouragement de la musique suisse sont développés sur la toile ou en dehors. Après un exercice 2010 économiquement difficile, des recettes provenant de projets ayant fait défaut, des mesures d'économies ont été entreprises en 2011. Celles-ci ont agi, mais une perte n'a toutefois pas pu être (entièrement) évitée. La jeune entreprise a pu couvrir les pertes avec les fonds propres de la SA.

OSI

Au Tessin, la convention collective de travail entre la Fondazione Orchestra della Svizzera italiana (FOSI) et les musiciens a été résiliée. De leur côté, la RTS et la FOSI n'ont pas mené de discussion au préalable avec le syndicat mais directement informé tous les employés. La SIG a créé un groupe de travail, afin de s'impliquer dans le sujet et de soutenir les musiciens de l'OSI. Les négociations sont principalement menées par le SSP.

SIG Web

Le site web de la SIG avait fait son temps. Compte tenu des projets fixés et du souhait d'une communication améliorée, un nouveau système de gestion de contenu (CMS) a été planifié et réalisé. Les contenus ont par ailleurs été actualisés et une interface a été mise en place pour la saisie directe des demandes de soutien de la fondation.



Antenne Romande

Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)

La révision du contrat FOCL-USDAM-SIG suit son cours. Parallèlement aux utilisations de la RTS, les utilisations de prestations par les chorales vaudoises sont en augmentation. En outre, l'utilisation d'enregistrements en tant que bandes dites de travail ou d'archives par l'Opéra de Lausanne devra prochainement être clarifiée car certains enregistrements sont utilisés sans documentation ni rémunération.

Orchestre de la Suisse Romande (OSR)

Une rencontre entre les représentants des musiciens, l'AR et les responsables de la section centrale de l'USDAM a eu lieu en septembre 2011 et a permis d'aborder plusieurs questions ouvertes et notamment la révision du contrat FOSR-USDAM-SIG. Un projet de révision dudit contrat a été transmis à l'administration de l'OSR qui, dans sa réponse, a malheureusement ignoré des questions fondamentales telles que : les utilisations commerciales des prestations, le traitement des ventes dématérialisées (alors que ces questions constituent à elles seules le principal but de la révision), une procédure claire relative aux consultations d'ordre artistique, le paiement de la TVA sur la rémunération relative au droit d'enregistrement et de diffusion, la transmission à l'USDAM et à la SIG de décomptes détaillés relatifs aux différentes utilisations, ainsi que le devoir d'information relatif aux utilisations planifiées par le radiodiffuseur ou ses partenaires. Dans ces circonstances, de nouvelles négociations auront lieu au cours de l'année 2012 afin de trouver une solution équitable.

La Direction de la SIG et l'AR ont enfin brièvement participé à l'assemblée générale de la sous-section de l'USDAM Genève afin de répondre à plusieurs questions des représentants des musiciens relatives au fonctionnement de la SIG, à la répartition de Swissperform, à l'acquisition de l'immeuble de la Kasernenstrasse 23 par la SIG ainsi qu'à l'arrêt des paiements forfaitaires au comité central de l'USDAM suite à la modification de la LDA.

Orchestre Symphonique de Bienne (OSB)

Lors d'une séance réunissant les représentants des musiciens, la secrétaire du comité central de l'USDAM, l'AR et les responsables de l'administration de l'OSB, il a notamment été rappelé à l'administration que la SIG est détentrice des droits des musiciens, qu'elle est la seule à pouvoir autoriser ou non l'utilisation de leurs prestations publiques et que tout autre accord prévoyant une cession des droits est nul et non avenu. Il a en outre été question des enregistrements de prestations par le théâtre de Bienne Soleure, qui depuis des années, ne verse aucune rémunération aux musiciens pour l'utilisation d'enregistrements dans le cadre de répétitions et pour l'archivage.

Artistes Independants, Information Et Conseil

La majorité des demandes de renseignements se rapporte toujours au fonctionnement de la SIG et de Swissperform, aux distinctions entre les deux sociétés ainsi qu'au processus de gestion collective des droits voisins (répartition automatique de Swissperform, déclarations de diffusion à la SIG, formulaires, etc). Les demandes de conseil concernent aussi les contrats d'enregistrements, de production, les contrats d'engagement d'artistes, ainsi que les contrats de réciprocité conclus par Swissperform avec des sociétés étrangères. L'AR a en outre participé au dernier forum musical organisé par Action Swiss Music à la Casa-chocs à Neuchâtel en mars 2012.

Divers

Dans le cadre du nouveau contrat d'activité de conseil entre Swissperform et la SIG,



L'AR assume davantage de tâches directes pour Swissperform et continuera son activité de conseil dans les domaines des droits voisins et des questions juridiques relatives à la prestation artistique enregistrée («Recorded performance»).

Rapport du correspondant au Tessin

Fin 2010, tous les contrats de conseil ont été résiliés, parmi eux celui avec l'antenne au Tessin, ce en raison des prescriptions de l'IPI. Une solution provisoire a été trouvée pour 2011 et 2012 avec pour objectif de retrouver une solution solide de conseil après 2012.

Le service de conseil pour Swissperform représentait env. 50-60 heures en 2011. Les redevances de Swissperform pour l'OSI ont été réparties selon la clé suivante:

- 60% pour les musiciens salariés fixes
- 20% pour les musiciens à la retraite
- 20% pour les musiciens indépendants

Il ne faut pas sous-estimer le temps investi pour chaque décompte, parce que tous les contrats des nouveaux venus doivent être contrôlés individuellement. Etant donné que la somme globale se situe souvent dans les CHF 100'000.-, il nous semble sensé de procéder à une répartition individuelle.

Répartition sur mandat de Swissperform

Il existe depuis plusieurs années un accord de coopération entre la SIG et Swissperform selon lequel la SIG se charge de la répartition des redevances proportionnellement à leur utilisation dans certains domaines. La SIG établit un rapport séparé à l'intention de Swissperform pour ce domaine.

En dehors de la répartition ordinaire, la SIG a procédé pour la première fois cette année à des répartitions supplémentaires. En outre, une nouvelle banque de données a été mise en service.

En 2010, ont été effectuées les répartitions ordinaires comme suit:

- Répartition des redevances issues de l'utilisation de prestations en direct et de phonogrammes non disponibles dans le commerce dans le domaine phonographique pour l'année d'utilisation 2010.
- Répartition des redevances issues des autres utilisations dans le domaine audiovisuel ainsi que des exécutions exclusivement sur la bande-son d'une œuvre audiovisuelle pour l'année d'utilisation 2010.

Dans le domaine phonographique, CHF 121'624.65 ont été versés à 1'047 personnes (dont 11 collectifs). Dans le domaine audiovisuel, CHF 997'167.20 ont été versés à 1'490 personnes (dont 16 collectifs).

En 2010, ont été effectuées les répartitions supplémentaires comme suit:

- Répartition des redevances issues de l'utilisation de prestations en direct et de phonogrammes non disponibles dans le commerce dans le domaine phonographique pour les années d'utilisation 2003, 2004 et 2005.
- Répartition des redevances issues des autres utilisations dans le domaine audiovisuel ainsi que des exécutions exclusivement sur la bande-son d'une œuvre audiovisuelle pour les années d'utilisation 2004 et 2005.

Pour couvrir les frais de répartition, 10% ont été préalablement déduits de la somme à répartir. Les coûts de répartition concrets et directement imputables (salaires/honoraires et infrastructure) ont été déduits directement. Un montant forfaitaire annuel a été fixé pour couvrir les coûts administratifs de la SIG (coûts fixes tels que l'électricité, le nettoyage, etc.).

Conseils sur mandat de Swissperform

Swissperform finance et délègue à la SIG les conseils aux artistes interprètes, un service de conseil indépendant à l'égard des producteurs, des employeurs et des sociétés de radiodiffusion ne pouvant pas être mis en place de manière autonome. La SIG propose principalement des conseils gratuits aux interprètes (musiciens, acteurs, danseurs, etc.) en lien direct ou indirect avec l'enregistrement de prestations (Recorded Performance) et leur évaluation. Les conseils aux membres et aux non membres sont gratuits.

Afin que cette prestation fournisse des connaissances spécialisées dans tous les domaines, nous travaillons avec diverses associations partenaires. En outre, l'antenne romande a été créée il y a plusieurs années pour conseiller les francophones. Cette antenne dirigée par David Johnson a son siège à Neuchâtel.

Durant l'année sous revue, divers renseignements ont été donnés par téléphone, e-mail ou directement lors d'entretiens. Dans certains cas exceptionnels, la SIG a aussi accordé une protection juridique aux requérants pour défendre leurs droits voisins. Dans ces cas-là, la SIG a mis un avocat spécialisé à disposition des personnes ayant besoin d'assistance et pris en charge les frais de procédure. La SIG a également soutenu le projet «Meet the Makers» d'action swiss music et subventionné la brochure d'informations «Assurer l'indépendance» de l'ACT.

Le nouveau modèle de conseil élaboré en 2010 a d'abord dû être approuvé par divers organismes. Le contrat correspondant avec Swissperform a été signé fin 2011 seulement.

Immeubles Kasernenstrasse

La rénovation des immeubles sis Kasernenstrasse 23 et Zeughausstrasse 7 a été achevée dans les temps et la facture de l'entreprise de construction établie. Comparativement au devis, les coûts ont été dépassés d'env. CHF 190'000.-. Les coûts supplémentaires sont dus à divers facteurs: d'une part nous nous sommes écartés du projet initial en réalisant une salle polyvalente et nous avons effectué des ajustements pour répondre aux besoins spécifiques des locataires, d'autre part nous avons privilégié partiellement les travaux d'entretien. Des coûts supplémentaires ont été occasionnés en rapport avec les obligations imposées par la police des constructions. De manière générale, nous pouvons parler de travaux de rénovation très réussis. Les immeubles ont été entièrement loués, aucun local n'est vide. Les effets de synergie entre la SIG, Swissperform et les associations locatrices sont perceptibles grâce à leur proximité.

Fondation des artistes interprètes SIS

En 2011, la SIG s'est à nouveau chargée de l'administration de la fondation qui a mis son infrastructure à disposition de la fondation. Un montant de CHF 95'000 est versé à la SIG pour couvrir ces coûts. Ce montant inclut les conseils généraux aux requérants ainsi que la gestion et la comptabilité de la fondation.

Un gros volume de travail est assuré par Sara Pepe. En tant que responsable du secrétariat, elle a donné tout l'appui possible aux requérants. Cla Nett officie comme actuaire de la fondation.



Réseau

Swissperform

Swissperform reste le partenaire le plus important de la SIG. D'une part, celle-ci assume certaines tâches (conseil et répartition) sur mandat de Swissperform, d'autre part elle est représentée par différentes personnes dans les principaux organes (comité directeur et groupes d'experts) de Swissperform, afin d'œuvrer en faveur des intérêts des artistes interprètes.

Au printemps, Poto Wegener a repris la direction de Swissperform succédant à Sabine Jones. La collaboration avec lui fonctionne déjà très bien.

Suisseculture

Suisseculture est l'organisation faîtière des professionnels de la culture en Suisse et s'engage principalement pour la défense des intérêts des créateurs artistiques en politique. David Johnson fait partie du comité directeur en tant que représentant des interprètes et Bruno Marty fait partie des groupes de travail médias et LDA.

Alliance contre la piraterie sur internet

En novembre, le Conseil fédéral publiait son rapport sur les utilisations illicites d'œuvres sur internet en réponse au postulat de la conseillère aux Etats Geraldine Savary. Les conclusions de ce rapport sont inacceptables pour les acteurs culturels en Suisse parce qu'elles réfutent toute action et qu'elles reviennent à une capitulation face aux fournisseurs de contenus médias illicites sur internet. Au vu de la situation, de nombreuses organisations regroupant des médias et la branche culturelle se sont alliées pour agir ensemble contre la piraterie sur internet. Cette alliance incite le Parlement à rejeter le rapport du Conseil fédéral et de le charger de proposer des mesures concrètes. La SIG a adhéré à cette alliance.

Charte de la musique suisse

L'organe de dialogue, qui a vu le jour consécutivement aux discussions sur l'introduction d'un quota de musique suisse dans les programmes radios de la SSR, fait ses preuves depuis longtemps. La SIG y est engagée. Le nouveau directeur général de la SRG SSR M. Roger de Weck a participé pour la première fois à une séance de l'organe de dialogue en mai. Il s'est réjoui de l'établissement de la charte. Les acteurs du paysage musical ont émis le souhait d'élargir la charte à la télévision compte tenu de la «convergence» radio télévision. Cette demande a été bien accueillie, les responsables TV seront intégrés au discours dès 2012.

Conseil suisse de la musique

La SIG est membre du Conseil suisse de la musique (CSM). Cla Nett a participé à la plupart des séances de l'intergroupe parlementaire Musique (GPM) et fait valoir le point de vue de la SIG.

Fonoteca Nazionale Svizzera

La Phonothèque Nationale Suisse représente les archives sonores de la Suisse. Elle recueille, documente et rend disponibles au public tous les supports sonores qui, par leur contenu, ont un lien avec l'histoire et la culture de notre pays. La SIG est représentée dans le conseil de fondation en la personne de Cla Nett.

Fondation Charles Apothéloz (CAST)

La CAST est une caisse de pensions et propose des solutions de prévoyance professionnelles aux acteurs culturels. La CAST est organisée en fondation, la SIG est représentée dans son conseil de fondation.

International

Au niveau international, la SIG a participé aux congrès de la FIM et de la FIA, ainsi qu'à des salons professionnels comme le Midem. La SIG soutient financièrement l'Union Suisse des Artistes USDAM avec un montant annuel de CHF 17'500 servant à l'indemnisation des frais liés à la vice-présidence de la FIM. Cette participation contribue à asseoir et à faire valoir la voix des acteurs du paysage culturel suisse au niveau international aussi (p.ex. à Bruxelles).

Finances

La SIG clôture l'exercice 2011 avec un déficit de CHF CHF 146'234.35. Celui-ci sera reporté sur les prochains comptes. La raison essentielle expliquant ce déficit est l'amortissement de 20% de la rénovation de l'immeuble sis Kasernenstrasse 23. L'objectif de la SIG est d'amortir les coûts de rénovation sur 5 ans. Ceci empêche la réévaluation à un niveau spéculatif des deux immeubles.

Les comptes ont été révisés par PwC Zurich.
Un rapport annuel a été rédigé séparément pour la fondation.

Membres

La SIG comptait 3'652 membres à la fin de l'exercice. En tant que sociétaires, ils cèdent leurs droits exclusifs dans le domaine des droits voisins à la coopérative qui les gère.

Organes

Comité directeur

Karl Knobloch (président)
Andreas Laake
Anikó Donáth (jusqu'à nov. 2011)
Barbara Aeschbacher
Beat Santschi
Daniel Schmid
Daniel Spörri
Ernst Brem
Felix Gass
Hannes Steiger (à partir de juin 2011)
Jonathan Haskell
Judith Bucher
Matteo Ravarelli
Mirjam Sahli (à partir de juin 2011)
René Baiker
Rolf Simmen (jusqu'à juin 2011)
Ronald Dangel
Stefanie Gubser

Conseil de direction

Karl Knobloch (président)
Ernst Brem
René Baiker
Rolf Simmen (jusqu'à juin 2011)
Ronald Dangel
Hannes Steiger (à partir de juin 2011)

Direction Zurich

Cla F. Nett, direction
Bruno Marty, directeur adjoint
Sara Pepe, administration
Bruno Prandi, communication, IT
Lisa Gyger, répartition (à partir de nov. 2011)

Antenne romande

David Johnson, conseil

Correspondant au Tessin

Andreas Laake



